

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 AVRIL 2025

Le jeudi 24 avril 2025 à 20 heures 00, le Conseil municipal de la commune de Marigny en Orxois, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe MARCHAL, après convocation adressée le 18 avril 2025.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00

Membres présents : Philippe MARCHAL, Damien BELLANGER, Didier KRETZ, Catherine CLAIN, Virginie DUMAS, Stéphane JACQMIN, Hervé LE MEN, Grégory QUINTUS

Membres représentés :

Membres absents et excusés : Nicolas FLAMME

Secrétaire de séance : Virginie DUMAS

Ordre du jour

- CFU
 - Affectation des résultats 2024
 - Acquisition foncière
 - Appartements : choix des entreprises
 - Questions diverses

Les procès-verbaux des séances du 24 janvier et 7 mars 2025 sont adoptés sans observation, à l'unanimité des membres présents.

Délibérations du Conseil municipal

N° DE 007 2025 : Délibération sur le compte unique financier - MARIGNY EN ORXOIS 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	104 017,10	0,00	1 140,52	0,00	105 157,62
Opérations exercice	423 153,48	495 234,56	142 964,23	75 659,60	566 117,71	570 894,16
Total	423 153,48	599 251,66	142 964,23	76 800,12	566 117,71	676 051,78
Résultat de clôture		176 098,18	66 164,11			109 934,07
Restes à réaliser	0,00	0,00	96 813,88	47 888,75	96 813,88	47 888,75
Total cumulé	0,00	176 098,18	162 977,99	47 888,75	96 813,88	157 822,82
Résultat définitif		176 098,18	115 089,24			61 008,94

se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération DE_007_2025 : adoptée

N° DE 008 2025 : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - MARIGNY EN ORXOIS 2024

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	104 017,10
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	105 702,68
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	72 081,08
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	176 098,18
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	176 098,18
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	115 089,24
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00

affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	61 008,94
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération DE_008_2025 : adoptée

Acquisition foncière :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la maison située au n°5 rue de la Mairie est à vendre. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de projet à mettre face à cette acquisition mais qu'il est ouvert à toute proposition.

Après avoir échangé,

le Conseil Municipal ne souhaite pas faire d'offre, faute de projet.

N° DE 010 2025 : Appartements : choix des entreprises

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus suite à l'appel d'offre effectué pour les travaux de réhabilitation du logement locatif communal sis 7G Rue de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le choix des entreprises :

Lot 1 Isolation des plafonds et des murs : Entreprise RMOE : 23 519.85 € TTC

Lot 2 Réfection de la salle de bains : Entreprise RMOE : 8 520.38 € TTC

Lot 3 Electricité - VMC : Entreprise RMOE : 10 206.15 € TTC

Lot 4 Modification accès logement : Entreprise RMOE : 4 636.46 € TTC

Lot 5 Option murs intérieurs non isolés et sols : Entreprise RMOE : 10 217.23 € TTC

AUTORISE le Maire a effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tout documents afférents à ce dossier.

Délibération DE_010_2025 : adoptée

N° DE 011 2025 : Appartements : choix des entreprises

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus suite à l'appel d'offre effectué pour les travaux de réhabilitation du logement locatif communal sis 7D Rue de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le choix des entreprises :

Lot 1 Isolation des plafonds et des murs : Entreprise RMOE : 23 519.85 € TTC

Lot 2 Réfection de la salle de bains : Entreprise RMOE : 8 520.38 € TTC

Lot 3 Electricité - VMC : Entreprise RMOE : 3 708.43 € TTC

Lot 4 Modification accès logement : Entreprise RMOE : 4 636.46 € TTC

Lot 5 Option murs intérieurs non isolés et sols : Entreprise RMOE : 10 438.27 € TTC

AUTORISE le Maire a effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tout documents afférents à ce dossier.

Délibération DE_011_2025 : adoptée

Questions diverses

* Lecture d'un courrier reçu le 1 avril 2025 en Mairie de Monsieur LIMA et Mme PINTO concernant la sécurité des usagers à l'arrêt de bus du Hameau des Glandons.

* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les devis concernant la démolition du bâtiment technique sont en cours de réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le Président de séance :
Philippe MARCHAL

Secrétaire de séance :
Virginie DUMAS